son journal la faveur des annonces judiciaires.

La *Lanterne* se vend dans tous les kiosques des boulevards ; il y en avait, dit-on, un numéro dans le wagon impérial qui a porté l'Empereur à Rouen.

CH. CAHOT.

CHRONIQUE DU JOUR.

Le prince Napoléon, dont le voyage avait été tour à tour affirmé et démenti, est parti samedi soir, à cinq heures. Le prince se rend d'abord en Bavière; il ira ensuite en Autriche, puis en Hongrie. L'Empereur d'Autriche avait offert à Son Altesse un appartement à Schœnbrunn; cette offre courtoise a été déclinée ; le Prince, qui désire garder le plus strict incognito, descendra dans un des hôtels de Vienne.

—

Tout le monde s'intéresse à la santé de M. de Bismark et on nous saura gré, nous l'espérons, de reproduire d'après une lettre de Berlin, en date du 31 mai, ce bulletin à la fois thérapeutique et politique :

» M. de Bismark n'a pas assisté à la séance d'hier du conseil fédéral par suite d'un refroidissement. J'apprends cependant que cette indisposition n'a rien d'inquiétant et que le comte se trouve déjà mieux aujourd'hui. On assure qu'immédiatement après la clôture de la session du Reichstag, M. de Bismark prendra un congé de trois mois ce qui, il faut espérer, contribuera à calmer les craintes toujours renaissantes de complications imminentes.

—

La *Patrie* donne le texte du testament de Théodoros :

Testament de Théodoros.

Au nom de la Trinité, Theodoros, dernier roi des rois d'Ethiopie :

Pour vaincre Théodoros, Dieu a dit à la nation qui tient sous son sceptre plus de la moitié de l'univers : « Va, réunis toutes tes armées de terre et de mer, je serai avec toi ; nous combattrons ensemble et nous l'écraserons. »

Ainsi a été fait.

Si l'Angleterre garde l'empire de mes ancêtres abyssiniens, guerre aux oppresseurs. Si, au contraire, ils se retirent, je veux que mon fils Méchécha soit mon successeur : et moi, l'empereur, je lui dis : « Sois l'ami de ceux à qui Dieu a donné la victoire, car ils savent protéger leurs amis. Sois l'ami de ces guerriers, car ils sont invincibles.

« Les autres... chacals ! ils ont peur du lion anglais.

« Méchécha, soit grand comme ton père, et crains la Sainte-Trinité. »

—

L'an dernier, les voyageurs français qui revenaient des fêtes de Rome furent l'objet de mille avanies sur le territoire italien. Nous ignorons si notre gouvernement obtint alors, ou même demanda quelque satisfaction pour ses nationaux. Ce que nous savons bien, c'est que nos compatriotes continuent à être exposés aux mauvais procédés de la part des autorités italiennes. Nous n'en voulons pour preuve que la lettre suivante adressée à la *Gazette du Midi* :

« Monsieur,

» Dans l'intérêt de nos nationaux qui ont l'intention de voyager en Italie, il me paraît urgent de les informer des vexations que la douane exerce envers les étrangers, et notamment les Français. A mon arrivée à Milan, j'avais une petite quantité de tabac du Levant, et six cigares, le tout pesant 240 grammes ; je l'avais déclaré déjà à mon entrée à Vérone, et à ma sortie de cette ville, et pour la troisième fois, je renouvelai la déclaration à Milan. Néanmoins, j'ai été brutalement imposé à une amende de 71 fr., contraint d'assister à la rédaction du procès-verbal et de subir des lenteurs qui n'ont pas duré moins de deux heures, malgré mes vives réclamations. Le chef de cette douane a même fait saisir mes bagages, et une escouade de préposés est venue appuyer cette affreuse comédie d'intimidation, en me forçant de signer le procès verbal, et de payer cette amende illégale.

» J'ai immédiatement porté plainte à M. le consul général de France, et de plus, je suppose que le procureur général a été informé du fait par M. Maurice de Lacrim, devant lequel j'en donnais la nouvelle, me trouvant chez son oncle, ancien ministre d'Autriche.

» Ce 29 mai 1868. » BAPNOS.

Ces choses-là n'arrivent pas à des Anglais.

Pour la chronique du jour : A. DORMEUIL.

CHRONIQUE LOCALE

Dans sa séance de samedi, la Chambre consultative de Tourcoing a adopté, à l'unanimité, la proposition d'un de ses membres, M. Ch. Jonglez, de faire parvenir à M. Jules Brame, député, l'expression des remerciements du commerce et de l'industrie du pays pour le dévouement dont il vient de faire preuve dans la récente discussion sur le régime économique.

—

On nous écrit de Rouen 1er juin :

« Un banquet protectionniste sera donné jeudi prochain à M. Pouyer-Quertier. Le nombre des convives a été limité à 500, parmi lesquels se trouveront les représentants de Louviers, Tourcoing, Elbeuf. »

—

En présence des nombreux et funestes sinistres qui ont désolé notre industrie, la recherche des moyens de préserver du feu nos grands établissements, ou tout au moins d'y empêcher la propagation trop rapide de l'incendie, acquiert une importance de plus en plus grande. Sans passer en revue les divers procédés préservatifs déjà employés, ou les moyens d'extinction déjà en usage, tous plus ou moins perfectionnés par la science et par l'expérience, nous croyons devoir appeler tout spécialement l'attention de nos concitoyens sur les excellents résultats obtenus récemment par la Compagnie générale des omnibus de Paris dans ses immenses magasins et greniers à fourrages, par l'application de l'asphalte coulé sur les planchers.

Nous venons de lire avec le plus vif intérêt, une note très-détaillée sur les diverses expériences faites à ce sujet par des hommes compétents, et nous croyons utile d'en donner une analyse résumée, afin d'engager nos concitoyens à imiter ce qui se fait si avantageusement à Paris.

A la suite de ces expériences, qui toutes ont réussi de la manière la plus complète et la plus concluante, la Compagnie des omnibus a fait revêtir les planchers de ses greniers d'une couche d'asphalte de 15 millimètres d'épaisseur, appliquée sur une couche de terre à four de 25 millimètres. Lorsque le feu a été employé dans ces planchers les intervalles ont été remplis en plâtre coulé à l'italienne, la terre à four étendue sur le plâtre et recouverte d'asphalte.

L'asphalte directement atteint par le feu s'amollit ou se liquefie en partie; mais il reste imperméable, et, lorsqu'il est couvert d'eau, il reste étanche et reprend sa dureté. Dans cinq incendies successivement survenus dans les magasins et greniers de la Compagnie, le feu a été arrêté sur les planchers recouverts d'asphalte : une couche de 15 millimètres a réussi à préserver le plancher de l'ignition pendant une heure et demie ; l'enduit laisse donc plus que le temps nécessaire pour attendre les secours.

Le poids de la couche de terre à four et d'asphalte est de 70 à 80 kilogrammes par mètre carré de plancher, ce qui n'exige aucun accroissement des dimensions des poutres et solives pour les planchers, habituellement construits pour supporter une charge de 400 à 1200 kilog. par mètre superficiel.

Les incendies des filatures qui se propagent avec une grande rapidité d'étages en étages, seront faciles à circonscrire dans les pouts où ils auront pris naissance ; mais, si l'emploi des sols en asphalte, il convient d'ajouter encore quelques précautions, pour isoler, par des cloisons en maçonnerie, les cages d'escaliers qui pourraient servir de moyen de communication. Dans ce but, la Compagnie des omnibus a fermé, au moyen des portes mobiles en tôle, les cheminées d'aération qui traversent les étages superposés ; les portes des cages d'escaliers sont également en tôle.

Nous ne saurions trop insister sur l'application de moyens de préservation si faciles à établir et si peu coûteux en comparaison des pertes énormes causées par l'incendie.

A. K.
(*Industriel alsacien.*)

C'est par erreur que nous avons annoncé que les cours publics de droit commercial et de langue anglaise auraient lieu désormais dans les nouveaux bâtiments du collége. Rien n'est encore décidé à cet égard et MM. les professeurs ne savent pas eux mêmes où et quand ils pourront reprendre leurs leçons. L'Administration ne saurait tarder à aviser.

—

La communauté des Frères des Ecoles chrétiennes communales de Tourcoing vient de perdre un de ses membres en la personne de M. Delesalle, en religion frère Evozy, décédé samedi, à l'âge de 36 ans.

Ses funérailles ont eu lieu hier au milieu d'une nombreuse assistance.

—

Par décret impérial, M. Eugène Warluzel, ex principal clerc de M. Boutemy, huissier à Tourcoing, a été nommé huissier à la résidence de Lille, en remplacement de M. Ed. Desanis jeune, démissionnaire, et a prêté serment en cette qualité à l'audience du tribunal civil de Lille du 28 mai.

—

M. Iguel, sculpteur, auteur de tant d'œuvres remarquables, vient d'obtenir une médaille d'or à l'exposition des Beaux-Arts de Paris pour deux statues, Saint Pierre et Saint Paul, destinées à orner la façade l'église Notre-Dame, de Roubaix.

Nous rendrons compte dans notre prochain numéro, de la matinée musicale donnée hier par la *Grande-Harmonie* et la *Lyre Roubaisienne*.

Pour toute la chronique locale : J. REBOUX

Dépêches commerciales.

Alexandrie, 27 mai.

Marché calme.
Good fair 22 talaris.
Fair 19 1/2.
Change 3,23.
Frêt 12 francs.

Alexandrie, 29 mai.

Marché plus ferme.
Hausse un talaris.
Frêt et change inchangés.

Anès-Dufour et Cie.

FAITS DIVERS

— A dater du 1er juin, le compteur est appliqué aux voitures de place de Paris. L'appareil est posé sur le siège, à la gauche du cocher, et ressemble à une petite pendule de bureau. La ressemblance est d'autant plus exacte que, du côté du voyageur l'appareil a un cadran qui marque l'heure. La vitesse réglementaire est d'un kilomètre par quinze minutes. L'adoption du nouveau mode est facultatif pour le voyageur.

D'après un renseignement du *Bulletin international*, à qui nous en laissons la responsabilité, le maréchal Niel aurait envoyé l'ordre de hâter la fabrication des canons de dix-neuf, rayés. L'artillerie de campagne est complète, ajoute la feuille que nous citons ; il ne manque que le matériel pour les 80 batteries de la garde nationale mobile et pour le second demi-armement des forts.

— Le *Moniteur de l'Armée* contient le texte d'un rapport du ministre de la guerre sur le « fusil modèle 1866. » Ce document « résume l'ensemble des résultats obtenus depuis que la transformation de l'armement est devenue un fait accompli. »

Commencée en septembre 1866, à titre d'essai, la remise du nouveau fusil était étendue aux divers corps d'infanterie au mois d'avril 1868. La portée réglementaire de l'arme est de 1,000 mètres, et peut facilement atteindre 1,100 mètres. Le maximum de portée efficace de l'ancien fusil d'infanterie ne dépassait pas 600 mètres, avec un tir de deux coups à la minute, tandis que le fusil modèle peut tirer dix coups en visant, quatorze sans viser, et avec une tension beaucoup plus grande de la trajectoire, ce qui est une condition essentielle de la justesse du tir. Quant aux travaux pour la fabrication de l'armement, ils se chiffrent par seize cents fusils par jour.

— Le journal le *Pilori*, imprimé en rouge publie l'annonce suivante :

« On demande un gérant sachant lire et écrire pour un journal littéraire. Les mois de prison seront payés doubles. »

— Une dépêche de Bombay, en date du 25 mai, annonce qu'une grande bataille a eu lieu entre les Russes et les Bokhariens. L'émir de Bokhara aurait été tué. On assure que les Russes ont pris possession de Bokhara.

— Les troupeaux de bêtes à laine existant en Espagne donnent un total de plus de 22 millions de têtes. La consommation en enlève 4 millions et 18 millions sont destinés à la reproduction.

— On mande Madrid :

Le vicomte de Kervéguin, membre de la Chambre des députés de France est arrivé à Madrid ; il est logé à l'hôtel de Russie.

— Il est d'usage dans plusieurs contrées, notamment dans le Roannais, de donner des charivaris aux veufs ou veuves qui se remarient. Quelquefois, mais rarement, le charivari dégénère en vrai désordre et en tumulte grave. C'est ce qui est arrivé il y a peu de jours, à Roanne. Les faits ont pris un tel caractère que le sous préfet a cru devoir, le lendemain, adresser aux habitants la proclamation suivante :

Aux habitants de la ville de Roanne.

La ville de Roanne a été, hier, le théâtre d'une scène de désordre ; il s'est formé, dans la soirée, un groupe composé de citoyens inoffensifs sans doute, mais dont les uns étaient attirés par un usage déplorable, et le plus grand nombre par une simple et vaine curiosité. Comme il arrive le plus souvent en pareil cas, des malfaiteurs et des repris de justice se sont mêlés à eux, et, à la faveur de la foule, ils ont pu altérer subitement le caractère de la réunion et se livrer à des actes de violence : la devanture d'un magasin a été brisée ; des pierres ont été lancées contre une femme et des enfants. C'est la première fois dans le pays de Roanne, qu'un usage pareil dégénère en actes aussi violents et aussi lâches. Confiante, comme par le passé, dans le bon sens de l'excellente population de Roanne, l'autorité n'a pu intervenir à temps pour prévenir entièrement des désordres. La justice est saisie.

Après un tel scandale, il ne saurait s'élever dans l'esprit des habitants qu'un seul sentiment, celui d'une réprobation énergique. Ils prendront la résolution bien arrêtée de renoncer à des usages tout au moins ridicules, qui peuvent avoir des conséquences aussi regrettables. Ils peuvent compter sur le ferme concours de l'autorité pour en prévenir le retour.

Hôtel de la sous-préfecture, le 20 mai 1868. Le sous préfet.

NÉEL.

— Un industriel, nous dit-on, expédié à Londres plus de dix mille photographies d'O'Farrell, le jeune qui a tenté d'assassiner le duc de Edimbourg. Elles ont été vendues en un seul jour. Ceci nous rappelle une spéculation du même genre qui eut lieu à propos de l'attentat de Fieschi.

C'était le lendemain du crime ; un dessinateur qui revenait de Versailles la bourse vide et le front soucieux, se prit à songer qu'on pourrait gagner quelque argent en vendant le portrait de l'assassin.

Seulement il n'avait jamais vu Fieschi ; mais qu'importait, il n'y avait qu'à inventer une figure de circonstance. Et comme si le hasard eût voulu le servir à souhait, il aperçut, en levant les yeux sur le compagnon de voyage qui était en face de lui, un modèle réunissant toutes les qualités requises. C'était bien une figure patibulaire, s'il en fut jamais, laissant deviner tous les instincts de férocité et de bassesse que comportait le sujet.

Notre dessinateur prend sourdement son calepin et fait à la hâte un croquis de l'homme en accusant certaines lignes pour donner à la physionomie un aspect plus saisissant. Arrivé à Paris, il courut chez un éditeur d'estampes, et le lendemain des crieurs parcouraient les rues offrant le portrait authentique de Fieschi accompagné d'une légende, et l'auteur de ce canard enluminé empocha quelques milliers de francs.

— Sous le titre : *Un Trône qui s'écroule*, le *Courrier des Etats-Unis* raconte ce qui suit :

M. Seward a notifié au roi Thacombau, des îles Figgi (Polynésie), que, si la somme de quatre-vingt mille dollars en or, représentant la valeur des dommages éprouvés par les colons américains fixés dans son royaume, n'est payée dès le 1er août, les îles composant le domaine royal ne tarderont pas à voir flotter le drapeau de l'Union. Cette mise en demeure a jeté, dit on, le roi Thacombau dans une grande perplexité. Il demande un délai ; il objecte que, dernièrement, il a vendu une portion de son territoire à l'empereur des Français pour trois gallons d'eau de vie, qui ont été loyalement livrés et entièrement bus.

Mais, après réflexion, le roi est d'avis que c'était là un prix insuffisant, voire dérisoire ; il a, en conséquence, expédié une dépêche à Paris, pour demander un supplément de prix, il pense que Napoléon III reconnaîtra la justesse de sa demande et s'empressera d'y faire droit en lui faisant parvenir des fonds avec lesquels il se propose de désintéresser les réclamants américains.

Il est douteux que M. Seward s'accommode de cette espèce de virement de créance plus que problématique, et le roi Thacombau paraît sérieusement menacé, non du sort de Théodoros, mais d'une occupation de son territoire, région produit en abondance coton, sucre, café, et où fleurit en même temps le cannibalisme, institution barbare que les philanthropes américains doivent avoir à cœur de faire disparaître.

— Un crime a été commis à Pont-à-Mousson dans la nuit de vendredi à samedi. Un élève du Petit-Séminaire a assassiné un de ses camarades. Samedi, à midi, M. le procureur impérial et M. le juge d'instruction arrivaient au Petit-Séminaire. A ce sujet, on communique aux trois journaux de Nancy la note suivante :

« Un affreux malheur est arrivé la nuit dernière, au Petit-Séminaire. Un élève, natif de Tremblecourt, connu pour la bizarrerie de son caractère, mais en qui rien n'annonçait la lutte, s'est échappé de son dortoir vers 2 heures du matin, est descendu au rez-de-chaussée où se trouvent le réfectoire et les salles d'étude, et

---

non, dans ma propre maison, je ne puis trouver personne qui haïsse mes ennemis. Je ne puis faire un pas sans tomber dans les pièges que des gens malintentionnés ont tendus sous mes pieds. Ma réputation se perd ; je suis menacé dans mon honneur, dans ma fortune, dans ma profession... et personne n'est juste envers moi, pas même mon propre enfant !

La jeune fille voulut lui prendre la main, mais il la retira vivement. Alors Adeline lui jeta un regard profondément triste, et dit en soupirant :

— Ah ! mon père, dites moi que je n'ai pas compris vos paroles. Vous m'accusez ; de quoi ? d'ingratitude ? C'est donc contre moi que vous êtes fâché ? Vous vous trompez, je n'ai rien fait qui puisse vous déplaire.

— Bah ! bah ! c'est toujours la même chanson ! tonna M. Heuvels ; mais cela aura une fin : je ne serai pas plus longtemps ridicule. Ne soyez pas si étonnée, Adeline ; cette femme Valkiers et cette Françoise savent parfaitement bien quelles finesses et quels détours Adolphe emploie tous les jours pour anéantir ma réputation et me ravir la confiance du public.

— Adolphe ? Est-ce que Adolphe aurait réellement fait quelque chose avec le dessein préconçu de vous nuire, mon père ? demanda la jeune fille en secouant la tête en signe de doute. Ne sont-ce pas de méchantes langues qui vous donnent de pareils soupçons ?

— De méchantes langues ? ricana M. Heuvels. Ah ! ah ! si vous aviez été témoin du cruel affront qui m'a été fait tout à l'heure ! si vous aviez vu quelle sanglante humiliation j'ai dévorée, le front rouge de honte, vous jureriez une éternelle et irréconciliable inimitié à ceux qui sont la cause de tout mon chagrin. Mais c'est fini : bon gré mal gré, vous cesserez de voir ces gens-là, quand je devrais vous envoyer loin de moi et rester seul ici pour pleurer, dans l'isolement, la perte de ma renommée.

Adeline avait peine à retenir les larmes qui brillaient déjà dans ses yeux ; mais la compassion que lui inspirait l'émotion extraordinaire de son père lui en donna la force. Elle se jeta à son cou, pencha la tête sur son épaule et murmura d'une voix pleine d'amour et de résignation :

— Ne soyez pas fâché contre moi, père ; je ferai tout ce que vous voulez ; vos moindres désirs...

Mais il semblait que M. Heuvels eût besoin d'exhaler sa colère en paroles violentes, car il ne prit pas garde à la douce caresse de sa fille ; au contraire, sa colère parut aller en augmentant.

— Tout ce que je dis est sans effet sur votre cœur, n'est-ce pas ? Il suffit qu'il soit le frère de Françoise pour être innocent à vos yeux ! Peut-être votre esprit est-il trop simple pour croire à pareille fausseté ! Mais écoutez : si l'indignation ne vous fait pas bouillir le sang dans les veines, c'est que vous aimez plus vos intrigants amis que votre pauvre père !

A ces reproches, Adeline commença à pleurer en silence ; ces larmes roulaient en perles brillantes sur les genoux de son père.

— Je sais, reprit-il, qu'il n'est pas agréable d'être obligé de reconnaître que votre amie d'enfance, que les gens que nous avons aimés, comme si nous ne formions qu'une même famille, sont devenus nos ennemis secrets et ont résolu notre perte ; mais que peuvent les larmes contre la triste vérité ?...

— Pauvre père ! dit Adeline en pleurant. Ah ! je comprends votre chagrin... Allons, mon cher père ne vous affligez pas plus longtemps, et, si quelqu'un est injuste envers vous, consolez vous en disant que votre conscience ne vous reproche rien.

— Parlez de mes ennemis, des Valkiers, que je sache si vous voulez les excuser ou non !

— Non, mon père ; permettez moi de n'en pas parler, répondit la jeune fille ; tout à l'heure, quand votre émotion sera passée, nous parlerons de nos voisins avec sang-froid.

— Toujours la même chose ! s'écria M. Heuvels avec un redoublement de colère. Ah ! je sais bien ce que vous me direz tout à l'heure. Selon vous, les Valkiers sont des gens modestes, honnêtes et bons, n'est-ce pas ?

Adeline baissa la tête et ne dit mot.

— Voyons, parlez ; quelle est votre pensée ? je veux le savoir, s'écria le docteur aigri.

— Je ne puis pas vous tromper, mon père, bégaya la jeune fille.

— Eh bien, parlez.

— Que la mère Valkiers, que Françoise, qu'Adolphe médisent de vous et vous nuisent sciemment et volontairement, mon père, dit-elle en tremblant d'une façon visible, je ne puis ni ne veux le croire ; car je sais que cela n'est pas....

M. Heuvels, au paroxysme de la fureur, repoussa violemment sa fille et se leva d'un bond ; puis, jetant sur elle un regard ardent de colère, il cria en tapant du poing sur la table :

— C'est inouï ! Ils ont raison ; ils sont purs de toute mauvaise intention ; je ne sais pas ce que je dis, et, s'il y a quelqu'un qui porte en son cœur la haine ou l'envie, c'est moi seul qui suis cet homme !

Au moment où il allait sortir de l'appartement, Adeline, tout en pleurs, courut à lui en sanglotant, le retint avec des mains suppliantes et s'écria :

— Mon cher père, écoutez moi ! Pour vous épargner des chagrins, pour conserver le droit de vous consoler, je ferai tous les sacrifices, je renierai les amis de mon enfance, j'étoufferai leur souvenir dans mon esprit, je ne prononcerai plus jamais leur nom. Calmez-vous ; croyez-moi, je ferai violence à mon cœur ; je trouverai la force d'oublier mon passé. Ah ! ne doutez pas de l'immensité de mon amour pour vous ; accordez-moi mon pardon, vous serez content de moi.

— Oui, grommela le docteur vaincu, et vous passerez des journées entières à gémir et à verser des larmes, n'est-ce pas ? Ce que votre bouche ne dira pas, je le lirai clairement dans vos yeux.

— Non, mon père, je ne pleurerai pas, je ne gémirai pas, je serai gaie, et je ne puiserai ma joie que dans votre tendre affection ! s'écria la jeune fille en élevant ses mains jointes.

Soit que M. Heuvels se sentît pris de pitié pour sa fille, soit qu'il fût persuadé qu'elle voulût réellement renier l'amitié de Françoise, il maîtrisa sa colère, et reprit d'un ton plus doux :

— Eh bien, Adeline, s'il en est ainsi, si vous parlez franchement, soyez tranquille. Nous verrons si vous tiendrez parole. Mais, à la première allusion, au premier signe, je me fâcherai effroyablement. Maintenant, laissez-moi, je ne puis supporter mon agitation, et je me retire dans ma chambre ; j'ai besoin d'être seul.

A ces mots, il sortit de l'appartement, non sans donner encore des signes de dépit et d'impatience.

Adeline s'approcha du crucifix suspendu à la muraille, s'agenouilla sur une chaise, coua la tête et s'absorba dans une muette et douloureuse prière.

HENRI CONSCIENCE.

La suite au prochain numéro.

THE GRESHAM

Compagnie anglaise d'Assurances sur la Vie
SUCCURSALE FRANÇAISE ÉTABLIE DEPUIS 1854,
30, *rue de Provence, à Paris* (propriété de la Cie).

Fonds réalisés :	25,637,050
Revenu annuel de la Cie en primes et intérêts..	7,442,485 f. 50
Echéances et sinistres payés...	18,662,000 »
Bénéfices répartis dont 80 0/0 aux assurés...	5,000,000 »

Aucune compagnie en France n'a distribué jusqu'à ce jour à ses assurés un chiffre aussi considérable.

Pendant les douze années qui viennent de s'écouler, la Cie a reçu 37,227 propositions représentant un capital de 394,521,375 fr. Aucune compagnie en Europe n'a atteint un chiffre aussi élevé dans le même espace de temps.

S'adresser, pour prospectus et renseignements, 30, rue de Provence, à Paris. Et dans les départements, chez les agents de la compagnie.